

LACTANCE ET LES ORACLES SIBYLLINS

*Etienne WOLFF**

On commencera par rappeler ce que sont les oracles sibyllins que nous possédons¹. Il s'agit d'un recueil anonyme de plus de 4200 hexamètres grecs répartis en un certain nombre de livres de longueur très inégale. Ces compositions sont censées émaner des prophétesses de l'Antiquité nommées Sibylles, sur le nombre, l'origine et l'identité desquelles les Anciens ne s'accordaient déjà pas. Cette littérature a eu la singulière fortune de fournir à plusieurs grands écrivains chrétiens des arguments qui leur ont paru irréfutables en faveur de la vérité de leur religion. Le phénomène est d'autant plus remarquable que les oracles étaient considérés par les chrétiens comme un des pires symboles de la fausseté du paganisme.

Sous sa forme actuelle, le recueil se présente comme divisé en quatorze livres, mais il manque les livres IX-X, qui n'ont sans doute jamais existé ; quant aux livres XI-XIV,

* Université de Paris X-Nanterre.

¹ Sur les oracles sibyllins, voir *Sibille e linguaggi oracolari. Atti del convegno internazionale di studi Macerata-Norcia 20-24 settembre 1994*, Pisa-Roma, Istituti editoriali e poligrafici internazionali, 1998, et *Lexikon für Theologie und Kirche*, art. « Sibylle », t. IX (2000), col. 553-557, qui donnent la bibliographie essentielle. Parmi celle-ci, indiquons surtout les deux articles (J.J. Collins et V. Nikiprowetsky) de *ANRW* II, 20, 1 (1987), p. 421-542 ; les deux articles de *RE*, 2e série, II (1921), col. 2073-2183 ; l'article du *Dictionnaire de théologie catholique*, t. XIV, 2 (1941), col. 2027-2031. On lira les oracles sibyllins dans l'édition de A. Rzach (Prague-Leipzig-Vienne, 1891), J. Geffcken (Leipzig, 1902), A. Kurfess (Berlin, 1951, seulement les livres 1-8 et 11, avec traduction allemande), J.J. Collins (dans *The Old Testament Pseudepigrapha*, ed. J.H. Charlesworth, Garden City [New York], 1983-1985, 2 vol., t. I, p. 317-472, avec traduction anglaise) ou J.D. Gauger (Düsseldorf-Zürich, 1998, seulement les livres 1-8 et 11, avec traduction allemande). L'édition de C. Alexandre [n. 10] a l'avantage de comporter une traduction latine en regard.

ils ont été découverts par le cardinal Angelo Mai au XIX^e siècle seulement. L'ensemble est précédé d'un prologue en prose, datant du VI^e siècle ou même plus tardif, qui introduit le texte comme un choix des oracles rendus à des périodes diverses par les Sibylles, ayant l'intérêt de parler clairement de la Trinité, de l'incarnation du Christ, etc. C'est une invraisemblance évidente. Le recueil réunit en réalité trois types d'éléments de nature différente : des oracles, soit à l'état originel soit maquillés, provenant plus ou moins authentiquement des prophétesses grecques ; des textes diffusant des doctrines monothéistes et des espérances messianiques, émanant de milieux juifs égyptiens ; des prophéties d'obédience chrétienne qui témoignent en faveur du caractère messianique et de la divinité de Jésus-Christ. Le matériau primitif est largement minoritaire, même s'il n'est pas toujours aisé de faire le départ entre ce qui est païen, ce qui est juif et ce qui est chrétien. La rédaction s'étale sur quelque huit cents ans, du II^e siècle avant J.-C. (livre III ; l'existence d'un recueil d'origine juive est attestée par Alexandre Polyhistor vers 80 av. J.-C.²) au VII^e siècle de notre ère (livre XIV).

Il est difficile d'établir précisément comment s'est constituée la collection : il y a manifestement plusieurs strates de falsification. En principe, les anciens oracles sibyllins ont été détruits par Stilicon entre 402 et 408 (selon Rutilius Namatianus II, 52), et de toute façon on ne les consultait apparemment plus guère (*RE*, 2 série, II, col. 2116-2117). Cela n'empêche pas l'historien grec Procope de Césarée, au milieu du VI^e siècle, dans sa *Guerre gothique* (*Livre des guerres* V, 23, 28 et 35) de mentionner une de leurs prédictions et d'affirmer les avoir lus. Quoi qu'il en soit exactement de ce cas, étaient depuis longtemps diffusés sous ce nom, parallèlement aux livres officiels, des textes divers. En effet les livres sibyllins authentiques n'étaient accessibles à Rome qu'aux seuls décemvirs puis quindécemvirs, qui ne pouvaient d'ailleurs les consulter de leur propre initiative. Cependant il circulait des pièces fugitives qui se recommandaient de la Sibylle, et que les autorités faisaient rechercher et détruire (Tacite, *Annales* VI, 12 ; Suétone, *Vies des douze Césars*, « Auguste » 31, 1). La multiplication des Sibylles à l'époque hellénistique et romaine — il existait même une Sibylle juive, dont fait état le premier, parmi les païens, Pausanias X, 12, 9 — augmentait d'autant la production d'oracles. Cette plurielle Sibylle païenne des derniers temps rendait des oracles d'un contenu apocalyptique, annonçant des catastrophes naturelles, des guerres, etc., et alimentant la crainte d'une fin de l'ordre romain³. Les deux seuls fragments importants des livres sibyllins anciens qui ont été conservés nous sont donnés par l'affranchi d'Hadrien Phlégon de Tralles⁴.

Les oracles sibyllins que nous possédons représentent d'abord un spécimen de cette production littéraire qu'on a appelé la propagande juive sous un masque païen, et qui

² *Fragmente der Griechischen Historiker* 273, 79 ; voir *ANRW* II, 20, 1, p. 472.

³ Voir *RE*, 2e série, II, col. 2080 ; *ANRW* II, 20, 1, p. 463.

⁴ *Fragmente der Griechischen Historiker* 257 F 36 X et 257 F 37 V.

consistait à transformer, par l'altération ou la forgerie, de grands textes en témoins ou porte-parole du judaïsme. Le choix de la Sibylle était particulièrement heureux. En effet d'une part la tradition philologique des oracles sibyllins était bien moins assurée que celle des œuvres classiques, et ouvrait donc plus largement la porte aux interpolations et aux falsifications de toute nature. D'autre part la Sibylle, exhortant à présent au repentir et à la conversion pour conjurer des désastres sinon irrémédiables, s'harmonisait assez bien avec la fonction qu'avaient à Rome les livres sibyllins.

En tout cas cette idée qu'eurent d'abord des juifs, de mettre dans la bouche de prophétesses païennes l'apologie du monothéisme, connut assez de succès pour suggérer ensuite à des écrivains chrétiens une pensée analogue. Dans les deux cas la chose se fit par interpolations partielles, remaniements dans le sens des préoccupations nouvelles, et fabrication de passages plus longs, aboutissant à un intérêt pour les problèmes moraux qui était originellement étranger à la Sibylle païenne.

Schématiquement, les livres III-V et XI-XIII sont d'origine juive, les autres (I-II, VI-VIII et XIV) chrétiens, mais avec un substrat juif sensible dans certains d'entre eux (I-II). Les livres XI-XIV, plus tardifs, traitent principalement de l'histoire profane, faisant un survol de l'histoire romaine.

Les premiers apologistes, qui étaient grecs (Justin, Théophile d'Antioche, Clément d'Alexandrie), ont abondamment cité les oracles d'origine juive, séduits qu'ils étaient par l'idée que le monde hellénique n'avait pas été entièrement imperméable à la révélation. Ils en concluaient avec satisfaction, aussi, que l'essentiel de la sagesse grecque était emprunté aux livres inspirés que possédait le judaïsme⁵.

Un siècle plus tard, quand les oracles sibyllins se sont profondément christianisés, Lactance y puise une part importante de sa démonstration chrétienne. Il est le premier apologiste latin à y recourir largement, Tertullien ne faisant des oracles sibyllins que de brèves mentions (*Ad nationes* II, 12, 35 ; *De pallio* II, 3 ; *Apologeticum* XIX, 1, 10* [fragmentum Fuldense]). Cela fait de Lactance, accessoirement, le témoin le plus important pour la tradition indirecte des *Oracula Sibyllina*.

Du côté des païens, seul Celse — en dehors des témoignages indirects de méfiance que nous donnent les apologistes — semble avoir dénoncé la supercherie. Selon Origène en effet, il traitait les chrétiens de « sibyllistes » (*Contre Celse* V, 61) et surtout les accusait d'avoir inséré des impiétés dans les oracles sibyllins (*ibid.* VII, 53).

Nous voudrions à présent examiner plus précisément l'utilisation que fait Lactance de ces oracles sibyllins. Il n'en connaît que la première partie, c'est-à-dire les livres I-VIII (sans du reste jamais citer le livre I), qui n'étaient pas nécessairement divisés

⁵ C'est en effet un lieu commun chez les apologistes que d'affirmer que les philosophes grecs avaient connu la loi de Moïse, voir M.-J. Lagrange, *Le judaïsme avant Jésus-Christ*, Paris, Gabalda et fils, 1931, p. 501-503.

comme ils le sont. S'il a sans doute utilisé directement un corpus des oracles sibyllins, il emprunte aussi certains passages à l'*Ad Autolyicum* de Théophile d'Antioche. D'une phrase des *Institutions divines* (I, 6, 13), on peut déduire que le texte des oracles sibyllins était déjà assez corrompu.

L'importance qu'il accorde à ces *diuina testimonia* (*Institutions divines* I, 6, 1) et la place qu'ils prennent dans sa démonstration justifient qu'il s'étende un peu sur la question. Il le fait en citant un long extrait des *Antiquités divines* de Varron où celui-ci, après avoir donné l'étymologie du mot « Sibylle » (à sa manière, naturellement), explique qu'il y avait en réalité non pas une, mais dix Sibylles qu'il passe en revue. Lactance ajoute que les vers des Sibylles étaient dans les mains du public, à l'exception de ceux de la Sibylle de Cumès, dont les Romains empêchaient la divulgation. Chacun des livres a selon lui pour auteur une Sibylle différente, mais l'attribution respective est malaisée, puisque seul le nom de Sibylle figure en tête (*Inst.* I, 6, 13). Le nombre de Sibylles que reconnaît finalement Lactance n'est pas clair : il mentionne celle de Cumès et celle d'Érythrée, mais autrement se limite à une formulation floue comme *alia Sibylla* (*Inst.* I, 6, 16) ou *alia (passim)*⁶. Il semble attribuer, conformément à une tradition unanime dans l'Antiquité⁷, le livre III à la Sibylle d'Érythrée. Quoi qu'il en soit, il clôt ce développement en indiquant que toutes les Sibylles célèbrent un dieu unique, et surtout celle d'Érythrée (*Inst.* I, 6, 14).

Lactance prend d'abord dans les oracles sibyllins une vague religion spiritualiste et morale, sans couleur bien précise. Puis, au livre IV des *Institutions divines*, il les emploie à un usage plus strictement chrétien : il trouve une analogie parfaite entre les vers des Sibylles, les prédictions d'Isaïe et de Jérémie et le psautier de David, et les faits de l'Évangile. Il prévoit l'objection que pourraient émettre les païens récalcitrants devant cette concordance miraculeuse : *His testimoniis quidam reuicti solent eo confugere, ut aiant non esse illa carmina Sibyllina, sed a nostris ficta atque conposita* (*Inst.* IV, 15, 26), et indique par là que certains païens contestaient la valeur du témoignage des oracles sibyllins. Mais il réplique qu'on ne saurait avoir de doutes quand on a lu Cicéron, Varron et tous ceux qui mentionnent les oracles sibyllins (*qui Ciceronem Varronemque legerit aliosque ueteres, qui Erythraeam Sibyllam ceterasque commemorant, quarum ex libris ista exempla proferimus*, IV, 15, 27). Autrement dit Lactance est sûr de lire les mêmes oracles sibyllins que Cicéron ou Varron. Quand il y voit (IV, 20, 11-12) les fidèles recevoir l'appellation peu appropriée de Juifs, il ne soupçonne pas un instant l'origine juive des textes. Il ajoute que ces oracles, antérieurs au Christ, ont d'abord été dédaignés comme divagations (*non dubito quin illa carmina*

⁶ Voir M.-L. Guillaumin, « L'exploitation des Oracles Sibyllins par Lactance et par le Discours à l'Assemblée des Saints », dans *Lactance et son temps*. Actes du IV^e Colloque d'Études historiques et patristiques (Chantilly 21-23 décembre 1976), Paris, Beauchesne, 1978, p. 187.

⁷ Voir R.M. Ogilvie, *The Library of Lactantius*, Oxford, Clarendon Press, 1978, p. 29.

prioribus temporibus pro deliramentis habita sint, cum ea nemo intellexeret, IV, 15, 28) ; et Lactance cite ici des vers de la Sibylle elle-même, qui craint de passer pour folle à cause du caractère merveilleux de ses prédictions (IV, 15, 29). Plus tard, après le Christ, on les a remarqués et ils sont sortis de l'oubli, de même que les paroles des prophètes n'ont été comprises que quand le Christ les a expliquées par ses mots et ses actes (IV, 15, 30-31).

Dans le discours traditionnellement appelé *Oratio ad sanctos* ou *ad sanctum coetum*, c'est-à-dire adressé aux Pères du concile de Nicée (325), qu'Eusèbe de Césarée a joint à sa *Vie de Constantin*, discours écrit en latin soit par l'empereur lui-même soit sous ses ordres et selon ses directives, et ensuite traduit en grec⁸, Constantin (ou Eusèbe) donne la pièce des oracles sibyllins (VIII, 217-250) dont les initiales réunies forment les mots *Ièsous Chreistos Theou Huios Sôtèr*, pièce que Lactance avait citée fragmentairement sans remarquer l'acrostiche qui en fait un morceau à part (si du moins ce jeu d'esprit figurait bien dans l'exemplaire dont il disposait⁹). Constantin s'extasie sur cette curieuse révélation mise par le Saint-Esprit sur les lèvres de la Sibylle d'Érythrée. Sans doute admet-il que certains ne voyaient dans cette pièce qu'une fraude chrétienne à fin apologétique, mais réfute l'objection en employant des arguments proches de ceux de Lactance : Cicéron, dit-il, a traduit ces mêmes vers acrostiches en latin¹⁰. La bévue s'explique par un passage du *De diuinatione* (II, 54, 111-112), où le grand orateur explique que les oracles sibyllins de son temps étaient acrostiches, la phrase dégagée par l'initiale des vers successifs reproduisant les premiers mots de l'oracle ; à ses yeux du reste cela prouvait le savoir-faire de l'auteur, non le caractère inspiré du texte.

C'est donc à l'aide des oracles sibyllins, non moins que de la Bible, que Lactance compose au livre IV sa démonstration historique du christianisme. Tous les détails de l'histoire évangélique sont ainsi accompagnés d'un double commentaire perpétuel, tiré d'une part de la Bible, d'autre part des oracles sibyllins. Un petit fait¹¹ prouvera combien les deux ouvrages sont également présents à la pensée de Lactance : quand il raconte le baptême de Jésus (*Inst.* IV, 15, 3), il donne à la colombe dont parle Luc (3, 21-22) l'épithète de blanche, qui n'est pas chez Luc mais qui est dans les oracles sibyllins (*Oracula Sibyllina* VI,7).

⁸ Sur cette *Oratio ad sanctos*, voir D. De Decker, « Le Discours à l'Assemblée des Saints attribué à Constantin et l'oeuvre de Lactance », dans *Lactance et son temps* [n. 6], p. 75-87.

⁹ Voir M.-L. Guillaumin, « L'exploitation des *Oracles Sibyllins* par Lactance et par le *Discours à l'Assemblée des Saints* », *ibid.*, p. 197-200.

¹⁰ Voir *Oracula Sibyllina*, curante C. Alexandre, Parisiis, Firmin-Didot, 1841-1856, 2 vol., t. II, p. 276-278.

¹¹ Relevé entre autres par R. Pichon, *Lactance. Étude sur le mouvement philosophique et religieux sous le règne de Constantin*, Paris, Hachette, 1901, p. 211.

Dans le livre VII Lactance va plus loin encore : il donne la priorité aux oracles sibyllins sur l'Écriture, et c'est d'après eux, bien plus que d'après l'Apocalypse, qu'il décrit tous les bouleversements qui accompagneront la fin du monde. La Sibylle ne fonctionne plus comme renfort ou complément de l'Écriture, elle s'y substitue. Lactance l'admet d'ailleurs, expliquant n'avoir pas jugé nécessaire de donner les textes des prophètes, alors qu'il a longuement cité les oracles sibyllins, par souci de brièveté et pour emprunter de préférence ses arguments à la littérature des païens (*Inst.* VII, 25, 1).

Le seul point peut-être où Lactance s'écarte un peu des oracles sibyllins est le thème de la chute de Rome, souvent évoquée par eux, et que lui regarde comme un malheur (*Romanum nomen, quo nunc regitur orbis - horret animus dicere, sed dicam, quia futurum sit - tolletur e terra*, VII, 15, 11). Les chrétiens, avant la paix de l'Église (311 ou 313), étaient hostiles envers l'empire romain en tant que persécuteur des chrétiens. Mais l'empire constantinien, qui intégrait le christianisme dans son idéologie politique, reconstitua l'unité État-religion qui avait été le fondement de la cité antique, et donna ainsi aux chrétiens la tentation de croire que cet empire était l'image réalisée sur terre du Royaume de Dieu. Il faudra la prise de Rome en 410 et l'effondrement progressif de l'unité romaine pour que l'histoire cesse d'être conçue dans cette optique optimiste. Certes les *Institutiones divines* sont généralement considérées comme antérieures à 311, mais Lactance pourrait néanmoins avoir entrevu l'aube de ces temps nouveaux et donc ne pas souhaiter la destruction de Rome. D'autre part il s'adresse ici, en Romain, à des païens inquiets sur la pérennité de Rome.

La même impression d'omniprésence des oracles sibyllins se dégage du *De ira Dei*, où l'Écriture est peu représentée tandis que l'auteur accumule les témoignages des oracles pour prouver que Dieu punit les pécheurs.

Dans l'ensemble de l'œuvre, les oracles sibyllins sont utilisés de trois manières principales. Soit Lactance s'en inspire sans le dire, le rapprochement présumé étant établi par les modernes (e.g. *Inst.* VII, 21, 6-7). Soit il paraphrase le texte en latin ou y fait une simple allusion (e.g. *Inst.* I, 14, 8 : *Haec historia quam uera sit, docet sibylla Erythraea eadem fere dicens, nisi quod in paucis quae ad rem non attinent discrepat*). Soit il le cite exactement, en grec, après l'avoir clairement introduit par une formule du type *ut Sibylla Erythraea testatur* (*Inst.* II, 15, 1), *quod etiam Sibylla cum prophetis congruens futurum esse praedixit* (*Inst.* VII, 19, 9), etc. Dans ce dernier cas, la traduction du grec n'est pas donnée, ce qui prouve que la connaissance qu'a Lactance de cette langue n'est pas aussi mauvaise qu'on le dit parfois ; en effet les déformations de mots grecs dans les manuscrits de ses œuvres sont imputables aux copistes médiévaux (on connaît le proverbe : *Graecum est, non legitur*), non à lui. Cependant il a pu disposer de versions latines des oracles, dont l'existence est attestée un siècle plus tard par saint Augustin (voir plus bas). Ajoutons que dans l'*Epitome*, résumé des *Institutiones*

divines dû à Lactance lui-même, l'original grec des oracles est remplacé par un équivalent latin (5, 3 ; 37, 2 et 6) ou omis, ce qui s'explique par le caractère plus accessible que Lactance veut donner à cet ouvrage.

Une bonne partie de la démonstration chrétienne de Lactance repose donc sur une falsification littéraire. En effet il prouve la divinité de Jésus-Christ par le fait qu'il a réalisé les prophéties, lesquelles parlent nettement de sa nature divine et des choses merveilleuses qu'accomplira le Dieu fait homme. Or le bagage des textes de l'Ancien Testament susceptibles de démontrer d'emblée la divinité de Jésus-Christ ne laissait pas d'être assez mince. Au contraire les écrits apocryphes d'Hermès Trismégiste, les faux oracles d'Apollon de Milet et les livres sibyllins avaient toute la clarté désirable, puisque ce sont des prophéties *post eventum*.

On ne sait d'où Lactance a tiré l'idée de baser sur ces textes sa démonstration, mais on peut émettre quelques suppositions. D'abord, il veut convaincre les païens avec leurs propres autorités, et ainsi le recours aux oracles sibyllins se rattache à sa méthode apologétique : régulièrement, on le voit s'appuyer en un premier temps sur les poètes et philosophes païens, puis, étant donné les limites de ces derniers, en venir aux *diuina testimonia*, c'est-à-dire avant tout aux oracles sibyllins (la gradation est particulièrement nette dans *Inst.* I, 6, 1-6). Lactance n'a en effet pas le moindre doute sur l'authenticité de ces textes, et prouve donc triomphalement aux païens que leurs dieux eux-mêmes ont annoncé la chute du polythéisme et la venue du Christ. La chose ne l'étonne pas dans la mesure où pour lui — comme pour toute une série de chrétiens — les Sibylles, quoique païennes, ont rendu parfois par la volonté de Dieu des oracles inspirés et porteurs de vérité, de même que le monde idolâtre en général a pu saisir des germes de la vérité. Peut-être aussi l'assez large diffusion des oracles sibyllins, en dehors même des cercles chrétiens, augmentait-il à ses yeux leur crédibilité. Il n'hésite pas d'ailleurs à y renvoyer son lecteur (*Epitome* 5, 4 : *quae si desideras, ad ipsos tibi libros reuertendum est*).

Ensuite, les oracles sibyllins étaient peut-être plus proches de Lactance que les livres des prophètes. On sait que l'Ancien Testament, plus encore que le Nouveau, déroutait les premiers chrétiens aussi bien par son contenu que par son style. Les oracles sibyllins, juifs dans l'inspiration mais fortement hellénisés, lui étaient sans doute intellectuellement plus familiers et convenaient mieux, aussi, au public païen auquel il s'adressait. Affleure en effet parfois une certaine réticence vis-à-vis des prophètes, obscurs (*Inst.* VII, 15, 17) ou même susceptibles d'ennuyer (*Inst.* VII, 25, 1). Certes à plusieurs reprises Lactance justifie la langue simple des Écritures, et critique les lettrés qui jugent des choses d'après le plaisir éprouvé par leurs oreilles (*Inst.* V, 1, 15-18 ; VI, 21, 4-7). Et c'est seulement pour entraîner les intellectuels païens qu'il fait des concessions au goût dépravé de ses contemporains. Mais indirectement il révèle par là que sa culture et son esthétique sont encore largement celles des païens.

Lactance a été relayé un siècle plus tard par saint Augustin. Dans la *Cité de Dieu* (XVIII, 23, 1-2) l'évêque d'Hippone, avec certes plus de réserve que Lactance, ne résiste néanmoins pas à la tentation de faire valoir des témoignages si précis et d'une si vénérable antiquité : *Haec sane Erythraea Sibylla quaedam de Christo manifesta conscripsit*. Il reconnaît cependant un peu plus loin (XVIII, 46) que les chrétiens sont accusés d'avoir forgé ces prophéties (*nisi forte quis dixerit illas prophetias Christianos finxisse de Christo, quae Sibyllae nomine proferuntur*). Il a lu les oracles sibyllins, nous dit-il, dans une mauvaise version latine en vers boiteux, puis dans le texte grec¹² ; dans les deux cas il ne s'agissait certainement que de parties de l'œuvre. Et il donne une traduction en vers réguliers — dont il n'y a aucune raison de penser qu'il soit l'auteur — de la pièce acrostiche des oracles dont nous avons déjà parlé.

Augustin avait une position nettement plus tranchée à l'égard des oracles sibyllins dans le *Contre Faustus* de 397-398, mais qui s'expliquait par les circonstances. Comme le manichéen Faustus opposait les prophètes païens aux prophètes hébreux pour récuser l'autorité de ces derniers, Augustin mettait en relief l'autorité incomparable de ceux-ci et dénonçait par suite celle des Sibylles ou d'Hermès Trismégiste (XIII, 1-2, 15 et 17 = PL 42, col. 281-282, 290 et 292).

Globalement, saint Augustin ne s'est pas particulièrement intéressé aux oracles sibyllins, qu'il cite pour moitié, dans la *Cité de Dieu* (XVIII, 23, 2), explicitement d'après Lactance. Il est donc excessif de dire, comme on le fait souvent, qu'il a accrédité les oracles sibyllins dans la tradition chrétienne occidentale, et que c'est grâce à lui que la Sibylle est entrée, par le *Dies Irae* (*teste David cum Sibylla*), dans la liturgie. La chose est plutôt le résultat d'une crédulité pieuse dont Lactance, dans l'ordre intellectuel, est le meilleur représentant latin. Ce n'est d'ailleurs pas par la *Cité de Dieu*, mais par le *Sermon sur le Symbole adressé aux juifs, aux païens et aux ariens*, abusivement attribué à Augustin, que l'acrostiche sibyllin sera transmis au Moyen Age¹³

¹² Cet ordre suppose que la version latine jouissait alors en Afrique d'une plus grande diffusion que le recueil grec.

¹³ PL 42, col. 1126. D'après J. Haffen, *Contribution à l'étude de la Sibylle médiévale*, Besançon-Paris, Annales littéraires de l'Université de Besançon, 1984, p. 23.